

Calendrier modifié des séances régulières du conseil municipal
pour l'année civile 2018

Janvier	lundi le 15	à 19 h 00
Février	lundi le 5 et lundi le 19	à 19 h 00
Mars	lundi le 5 et lundi le 19	à 19 h 00
Avril	mardi le 3 et lundi le 16	à 19 h 00
Mai	lundi le 7 et mardi le 22	à 19 h 00
Juin	lundi le 4 et lundi le 18	à 19 h 00
Juillet	mardi le 3	à 19 h 00
Août	lundi le 20	à 19 h 00
Septembre	mardi le 4 et lundi le 17	à 19 h 00
Octobre	lundi le 1 ^{er} lundi le 15	à 18 h 00 à 19 h 00
Novembre	lundi le 5 et lundi le 19	à 19 h 00
Décembre	lundi le 3 et lundi le 17	à 19 h 00